Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 313

Artikel: Les grands mots du PDC
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028574

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 313 17 avril 1974
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Gabrielle Antille
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

313

Domaine public

Le rempart du droit

Willy Ritschard nous avait habitués à mieux. Ses prises de position insolites et originales sur la politique énergétique et l'environnement par exemple, tranchaient dans la grisaille du discours politique helvétique.
Face à l'occupation du chantier de Kaiseraugst, prochaine centrale nucléaire, il se réfugie dans un raisonnement formel et creux, juridique.
Le peuple a accepté la compétence fédérale en matière nucléaire, c'est vrai. Le référendum contre la loi d'application n'a pas été demandé, c'est vrai aussi. Mais nous étions alors à la fin des années cinquante. A une époque où les problèmes nucléaires, en Suisse en tout cas, étaient l'affaire des centres de recherche. En quinze ans, la situation a changé. Et très concrètement pour les populations françaises, allemandes et suisses des bords du Rhin où sont prévues un nombre impressionnant d'installations nucléaires.
Ritschard en appelle à l'état de droit auquel est liée la démocratie. Fort bien. Le droit assure un minimum de sécurité sans laquelle la vie sociale n'est guère possible. Mais le droit n'en est pas sacré pour autant. Ces dernières années, nombreux sont les exemples où des groupes de citoyens, en se mettant parfois en dehors de la légalité, ont pu attirer l'attention des autorités sur les lacunes ou l'aberration de la législation, notamment en matière d'environnement. Si les organisations traditionnelles et les partis ne relaient plus certaines demandes des citoyens, il faut bien que les plus actifs et les plus conscients parmi ces derniers s'expriment, avec les moyens qui leur restent. Pour que change le droit.
Ritschard aurait-il parlé de l'état de droit aux grévistes de 1918 ? Nous n'attendons pas d'un conseiller fédéral qu'il donne sa bénédiction aux occupants de Kaiseraugst. Simplement qu'il les écoute et qu'il s'abstienne de se retrancher derrière un syllogisme qui ne fait plus le poids. L'urgence n'est plus de faire triompher le droit existant à tout prix, mais de trouver des solutions en accord avec les intéressés. La commission d'experts pour une politique de l'énergie cogite; mais pendant ce temps, les centrales nucléaires s'édifient.

Les grands mots du PDC

« La suppression du parti démocrate-chrétien et d'autres partis portugais constitue une grave atteinte à la liberté d'expression ».
« Bien qu'il ne soit pas dans notre intention de critiquer les affaires intérieures d'un autre pays, il nous paraît de notre devoir de condamner toute atteinte aux droits de l'homme et aux institutions démocratiques aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest et d'exiger le rétablissement d'un régime humain ».
C'est le parti démocrate-chrétien suisse qui se pose ainsi, dans son service de presse, en garant des libertés démocratiques à travers l'Europe, rappelant qu'il avait déjà, en février, appuyé une résolution de l'Union européenne démocrate-chrétienne (UEDM) qui attirait l'attention sur « certaines manœuvres contre l'activité politique de certains partis ».
Voilà une prise de position qui doit probablement jeter le doute sur la légitimité de l'action du Mouvement des forces armées au Portugal. En réalité, elle jette d'abord une lumière crue
a) sur la confusion qui règne au PDC en matière de politique étrangère; faut-il rappeler que cette même UEDM dont il se réclame a refusé aux représentants du parti portugais de se prévaloir du titre de la démocratie-chrétienne après les avoir entendus à La Haye les 14 et 15 février dernier ?
b) sur le sens du « devoir » à sens unique du PDC qui n'a pas bronché après le coup d'Etat qui porta Pinochet au pouvoir à Santiago.